

# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 13 / 12 janvier 2021

## Masque de procédure obligatoire pour les usagers

Depuis le 21 décembre dernier, le port du masque de procédure est maintenant obligatoire pour tous les usagers qui se présentent dans nos services.

### Plus précisément, cette nouvelle consigne touche les personnes suivantes :

- Usagers non hospitalisés (CH, CLSC, cliniques médicales et GMF, CDD-CDE, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, centres multiservices);
- Usagers hospitalisés ou hébergés, lors de soins à moins de 2 mètres ou lors de déplacements dans le milieu de soins (ex. soins de proximité, aide à l'hygiène, visite

médicale, déplacement pour un examen, etc.);

- Usagers à domicile;
- Proches aidants;
- Accompagnateurs et visiteurs (dans les situations exceptionnelles où ils sont autorisés);
- Bénévoles.

### Certaines exclusions s'appliquent :

- Si le masque de procédure nuit aux soins;
- Si la personne dort;
- Si la personne est dans l'incapacité de tolérer le masque de procédure (ex. accouchement, troubles



cognitifs, etc.), selon le jugement clinique du travailleur;

- Pour les enfants de moins de 10 ans.

Des masques de procédure sont remis à tous les usagers à l'entrée principale. Si l'utilisateur se présente déjà avec un masque de procédure, il lui sera demandé de le retirer et de le mettre à la poubelle puisqu'un nouveau lui sera remis. Cette consigne s'applique aussi aux membres du personnel qui pourraient circuler par cette entrée.



## Lancement de la campagne de vaccination COVID-19 au Bas-Saint-Laurent

Les premières doses du vaccin Pfizer-BioNTech sont arrivées le 22 décembre dernier au Bas-Saint-Laurent. La vaccination contre la COVID-19 a donc débuté comme prévu le 24 décembre pour les résidents et le personnel du CHSLD de Rimouski.

La disponibilité des vaccins nous a permis d'amorcer la vaccination auprès des travailleurs prioritaires du secteur de la santé, soit les employés des CHSLD de Rimouski, de la Mitis et de Trois-Pistoles. En conformité avec les limites de circulation du vaccin de Pfizer, des doses ont aussi été offertes aux travailleurs des ressources intermédiaires (RI) ainsi qu'aux travailleurs de la santé du volet hospitalier et de la 1<sup>re</sup> ligne des mêmes territoires, conformément à la priorisation établie par le MSSS.

Pour ne rien manquer concernant la vaccination contre la COVID-19 au Bas-Saint-Laurent, nous vous invitons à consulter notre Info-Vaccination qui sera diffusé sur une base régulière tout au long de cette campagne. Ce document est accessible à partir de l'intranet dans la section [COVID-19 > Vaccination](#).

## Présidence-direction générale adjointe

### Rappel des mesures sanitaires

Étant donné que la situation épidémiologique dans l'ensemble du Québec continue de se détériorer et que notre Direction de santé publique constate, à ce jour, une hausse de la transmission communautaire et d'éclousions sur notre territoire, y compris dans certains milieux de soins et d'hébergement, une vigilance de tous les instants s'impose.

Il en va de notre sécurité, de celle de nos proches et de la population dont nous prenons soin. La solidarité, le professionnalisme et la responsabilité collective doivent être au rendez-vous. Nous sommes confiants que tous ensemble, nous pourrions préserver nos milieux de soins.

### Voici un rappel des pratiques cruciales que nous devons tous mettre en application de façon stricte :

- Procéder à l'hygiène des mains fréquente et rigoureuse;
- Surveiller étroitement ses signes et symptômes au quotidien;
- S'habiller en uniforme ou porter le sarrau en arrivant au travail et le retirer avant de partir (lorsque requis selon les directives PCI et les secteurs d'activités);
- Porter adéquatement les EPI recommandés selon les directives PCI et secteurs d'activités (masque de procédure, protection oculaire, blouse, gants, etc.) et être vigilant lors du retrait pour ne pas se contaminer (hygiène des mains);
- Respecter la consigne du port du masque de procédure pour tous les usagers qui se présentent dans nos milieux de soins ou hospitalisés et hébergés, lors de soins et services à moins de 2 mètres;
- Ne pas manger dans les aires de travail communes (ex. : postes des unités de soins, etc.);
- Respecter la distanciation de 2 mètres en tout temps, y compris lors des pauses et des repas.

# COVID-19 – Dernières nouvelles

**Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web**  
[cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19](https://cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19)

**Section COVID-19 de l'intranet**  
[mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca](https://mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca), [Menu principal](#) > COVID-19

 **Palier 4**  
**Alerte maximale**

Pour plus d'informations :  
[cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid](https://cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid)

## Ouverture du site non traditionnel (SNT) de Rimouski – Zone tiède NSA

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, nous tenons à vous informer que nous avons aménagé une section du SNT de Rimouski pour permettre l'accès à des lits tièdes de débordement hospitalier au sein du SNT Le Navigateur, et ce, pour des usagers en niveau de soins alternatifs

(NSA) capables de s'isoler à la chambre en attente d'un placement en RPA et en RI (profil ISO-SMAF 8 et 9). Également, sont admissibles des usagers NSA avec un besoin de convalescence, en hébergement temporaire ou de réadaptation modérée (UTRF). Le SNT est maintenant ouvert et a accueilli ses premiers usagers le 30 décembre dernier. Pour plus d'information, [consultez l'intranet sous l'onglet COVID-19 > Nouvelles](#).

## Éclosions dans les installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent (en date du 11 janvier)

Endroits	Situation	MRC	Total des cas confirmés (cumulatif)
Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI)	Active	Mitis	6 (-)
CHSLD de Chauffailles (Rivière-du-Loup)	Active	Rivière-du-Loup	7 (-)
Unité transitoire de réadaptation fonctionnelle (UTRF)	Active	Rimouski	34 (-), dont 1 décès
CHSLD de Matane	Terminée (23-12-2020)	Matanie	32, dont 8 décès
Unité de l'Hôpital de Rimouski	Terminée (12-12-2020)	Rimouski-Neigette	6
GMF-U de Rimouski	Terminée (23-11-2020)	Rimouski-Neigette	3

## Catalogue virtuel de fiches techniques du service de prêt d'équipement

Un catalogue virtuel, composé de fiches techniques, a été créé dans le but d'améliorer les informations remises aux usagers lors des prêts d'équipement en soutien à domicile. Élaboré par des professionnels formant un comité de pairs du Conseil multidisciplinaire, celui-ci recense des documents qui étaient utilisés dans nos différentes installations.

### Chaque fiche :

- fournit des informations d'installation et d'utilisation précise sur un équipement ainsi que des conseils en matière de sécurité et prévention;
- peut être imprimée et remise à l'utilisateur par les responsables du service de prêt d'équipement ainsi que par tous les intervenants qui octroient des prêts à des usagers dans le cadre de leurs fonctions cliniques;
- explique le mode d'entretien de l'équipement.

Les fiches techniques sont disponibles dans l'intranet, [sous Direction de la logistique > Prêt d'équipement > Fiches techniques](#)

## Consignes pour les déplacements durant le couvre-feu

Conformément aux directives gouvernementales, un couvre-feu est imposé du samedi 9 janvier 20 h jusqu'au lundi 8 février 2021, entre 20 h et 5 h.

Si vous devez vous déplacer dans le cadre de votre travail, vous pourriez être amené à présenter votre carte d'identité du CISSS du Bas-Saint-Laurent pour démontrer la raison de votre déplacement. Les policiers pourraient demander des informations complémentaires pour démontrer la preuve de prestation de travail requise (ex. : fournir l'horaire de travail ou le relevé de présence dans un délai convenu avec le policier).

Pour les employés qui n'ont pas de carte d'identité, vous devrez en faire la demande à :

**Rimouski et Mitis**  
Élyse Castonguay  
418 722-0939, poste 46095

**Amqui et Matane**  
Émilie Ouellet  
418 562-3135, poste 2292

**Basques et Rivière-du-Loup**  
Andréanne Tardif  
418 868-1010, poste 2239

**Témiscouata et Kamouraska**  
Mireille Pelletier  
418 314-0124, poste 5326

## Déplacement du matériel informatique en contexte de télétravail

Le contexte d'urgence sanitaire amène un nombre important de gestionnaires et d'employés à passer en mode « télétravail » et nous souhaitons vous rappeler que les politiques et règlements en matière de sécurité informationnelle et utilisation du matériel informatique doivent être respectés.

Nous constatons que certains employés et gestionnaires prennent l'initiative de déplacer le matériel informatique à l'intérieur (d'un local à l'autre) et parfois même à l'extérieur de l'établissement (à la maison). Notez que cette pratique est interdite et que seuls les appareils mobiles peuvent être déplacés (tablettes, portables et cellulaires). Les appareils fixes tels que les moniteurs, claviers, téléphones filaires et autres doivent demeurer à leur place à moins d'une autorisation préalable de la DRI et la signature du formulaire de prêt d'équipement.

Voici le gabarit Octopus à utiliser si vous avez un besoin particulier :

Service*	<input type="text" value="DRI (Service Informatique)"/>
Type*	<input type="text" value="15- Toute autre demande"/>
<input type="text" value="Soumettre tout type de demande de service"/>	

**Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent**

**Québec**

**Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050**

Option 1 : Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h)  
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Option 2 : Conditions de travail (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)

